



**Mémoire à l'intention de la  
Commission sur le développement durable  
de la production porcine au Québec**

**présenté par  
le Bloc Vert**

---

**7 avril 2003**

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>QUI SOMMES-NOUS?</b>	<b>2</b>
<b>LA PRODUCTION PORCINE AU CENTRE-DU-QUÉBEC ET DANS LA MRC DE DRUMMOND</b>	<b>3</b>
<b>L'IMPACT SUR LA FORÊT</b>	<b>7</b>
<b>L'IMPACT SUR LES COURS D'EAU</b>	<b>9</b>
<b>LA GESTION DES LISIERS ET L'ENCOURAGEMENT DE SAINES PRATIQUES AGRICOLES</b>	<b>11</b>
<b>RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION</b>	<b>13</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>14</b>

## INTRODUCTION

---

Au printemps 2002, le gouvernement du Québec décrétait un moratoire touchant la production porcine, en suspendant, entre autres, l'émission de nouveaux permis relatifs à des projets d'agrandissement ou à la construction de nouvelles porcheries. Par la suite, au début de l'été, le ministre de l'Environnement confiait au BAPE le mandat de tenir une consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec et d'établir le cadre de développement durable de cette même production en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Le Bloc Vert applaudit à la décision du gouvernement du Québec de susciter une vaste réflexion à propos de la production porcine. Nous sommes heureux d'apporter notre contribution au débat et nous espérons que l'exercice en cours mènera à la mise en application d'un cadre clair et précis qui, tout en considérant les divers intérêts en jeu, affirmera le caractère impératif d'une pratique agricole respectueuse de l'environnement.

Bien que de nombreux aspects de la problématique nous intéressent, nous avons priorisé certains thèmes sur lesquels il nous apparaissait davantage pertinent de prendre position. Nous élaborerons notamment sur la pression importante exercée sur la forêt dans la région de Drummond, ce phénomène étant de toute évidence intimement lié à l'essor de la production porcine. L'impact sur les cours d'eau, la gestion des lisiers et la promotion de saines pratiques agricoles seront également développés dans le présent mémoire.

## QUI SOMMES-NOUS?

---

Créé en 1991, le Bloc Vert est un regroupement de femmes et d'hommes qui, sur une base individuelle ou à titre de représentants d'organismes ou d'entreprises, partagent une passion : celle de protéger et de mettre en valeur l'environnement. Parmi nos membres figurent notamment des spécialistes en gestion environnementale, des représentants des milieux municipal et agricole ainsi que du monde des affaires.

Au chapitre de nos réalisations, notons :

- la participation active, par des investissements en ressources humaines et financières, à la mise en place du comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF);
- l'élaboration d'un rapport synthèse sur l'état et le potentiel des ressources aquatiques de la rivière Saint-François dans la région de Drummondville;
- l'organisation d'une collecte annuelle de résidus domestiques dangereux (RDD) qui repose sur un concept unique et efficace et qui mise avant tout sur l'engagement bénévole;
- l'organisation d'une collecte de sapins de Noël, lesquels sont ensuite destinés à la valorisation;
- l'appui à des projets de compostage en milieu scolaire;
- la prise de position par le biais de mémoires présentés devant le BAPE sur la gestion des matières résiduelles et la gestion des matériaux secs;
- la prise de position publique sur des problématiques ayant un impact environnemental dans notre milieu, tels l'aménagement de petites centrales hydroélectriques et la gestion municipale des neiges usées.

Résolument orienté vers l'action et animé par la recherche de consensus avec les principaux acteurs politiques et économiques de la MRC de Drummond et des secteurs limitrophes, le Bloc Vert s'est forgé au fil des ans une réputation enviable par la mise en œuvre d'initiatives appréciées par l'ensemble de la collectivité. Notre intervention aujourd'hui s'inscrit dans cet esprit et se veut une contribution constructive à un débat qui, dans le contexte actuel, est non seulement devenu souhaitable, mais nécessaire.

## LA PRODUCTION PORCINE AU CENTRE-DU-QUÉBEC ET DANS LA MRC DE DRUMMOND

---

La région administrative du Centre-du-Québec est située au sud du fleuve Saint-Laurent et est contiguë aux régions Chaudière-Appalaches à l'est, Montérégie à l'ouest et Estrie au sud. D'une superficie de 6 930 km<sup>2</sup>, le Centre-du-Québec regroupe cinq MRC (Drummond, Arthabaska, Bécancour, L'Érable et Nicolet-Yamaska) et s'articule autour de deux agglomérations importantes : Drummondville et Victoriaville.

L'agriculture occupe une place importante au niveau de l'économie régionale. En effet, 32 % du territoire du Centre-du-Québec est à vocation agricole<sup>1</sup>. On note une nette prédominance de ce secteur d'activité dans les MRC de l'Érable et Nicolet-Yamaska, tandis que la composante industrielle est davantage présente dans les MRC de Drummond, Arthabaska et Bécancour.

### L'agriculture et la production porcine au Centre-du-Québec

L'agriculture au Centre-du-Québec est encore caractérisée par une présence forte de la production laitière; plus de 1 327 fermes de la région oeuvrent dans ce domaine<sup>2</sup>. Le portrait agricole centricois est complété par les élevages de bovins de boucherie, de volailles et de porcs.

Notons toutefois que la production porcine est en intense progression depuis quelques années et qu'elle occupe de plus en plus de place dans l'agriculture régionale. En effet, selon les données publiées par le ministère de l'Environnement, le nombre d'unités animales de suidés autorisées a pratiquement triplé depuis 1999.

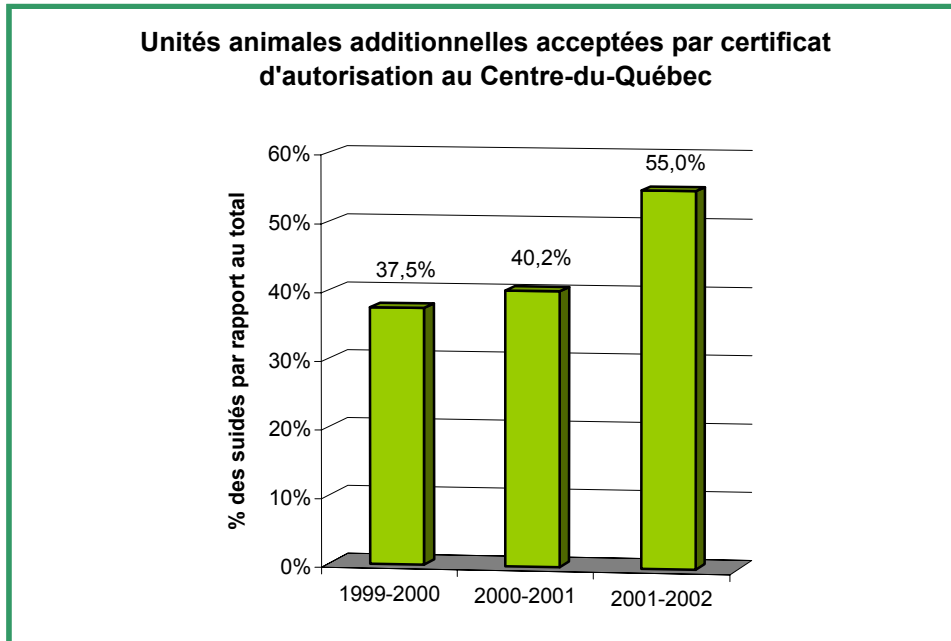
En 1999-2000, le ministère de l'Environnement a autorisé des hausses totalisant 3 815 unités animales (UA) pour l'ensemble des certificats d'autorisation émis au cours de cet exercice. L'année suivante (2000-2001), les hausses autorisées atteignaient 5 574 unités animales. Un sommet a été atteint au cours de l'année 2001-2002 avec 10 819 unités animales supplémentaires autorisées, soit près du double de l'année précédente.

Alors que la proportion des unités animales additionnelles autorisées dans la catégorie des suidés représentait à peine plus du tiers (37 %) des demandes totales en 1999-2000, elle comptait pour 55 % deux ans plus tard. (figure 1)

<sup>1</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, janvier 2003. *Portrait bioalimentaire de la région Centre-du-Québec*

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture 2001*

FIGURE 1



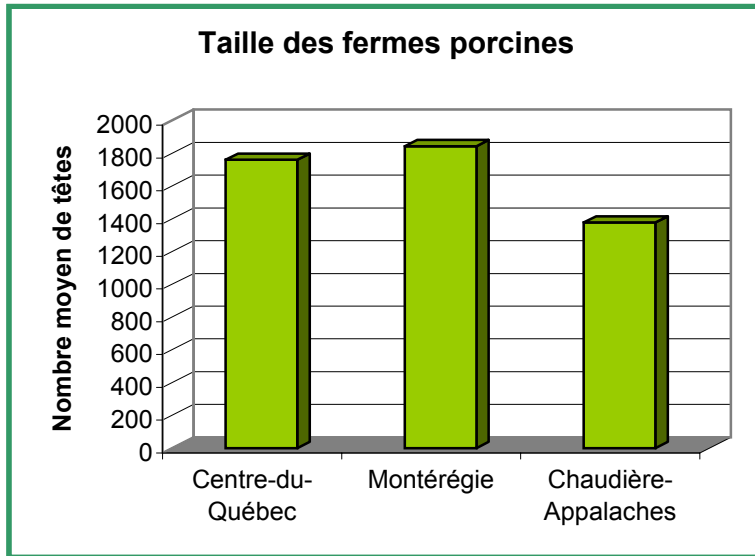
Source : Ministère de l'Environnement du Québec, janvier 2003, *Portrait de la région Centre-du-Québec*

La région Centre-du-Québec constitue aujourd'hui un maillon important de l'industrie porcine québécoise. Elle se classe au 3<sup>e</sup> rang des régions productrices de porcs au Québec, derrière ses deux voisines, la Montérégie et Chaudière-Appalaches.

Le territoire centricois compte 12 % de l'ensemble des fermes porcines de la province et 14 % du cheptel (600 410 têtes). Soixante-dix pour cent (70 %) des fermes possèdent plus de 1 000 porcs et 4 % en ont plus de 5 000<sup>3</sup>. La figure 2 présente la taille moyenne des fermes pour les trois principales régions productrices.

<sup>3</sup> Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture 2001*

FIGURE 2

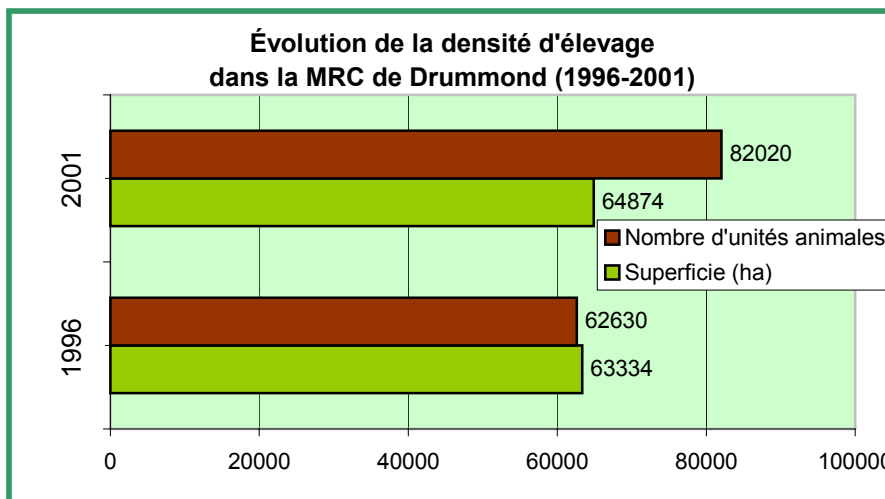


Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

### L'agriculture et la production porcine dans la MRC de Drummond

Une analyse détaillée des données disponibles permet de constater que, parmi les cinq MRC de la région Centre-du-Québec, la MRC de Drummond est celle qui compte le plus d'unités animales, avec 82 020, loin devant la MRC d'Arthabaska, qui arrive au deuxième rang avec un peu plus de 70 000. Tel que démontré par la figure 3, la densité d'élevage a connu une poussée significative entre 1996 et 2001, passant de 0,99 unité animale par hectare à 1,26.

FIGURE 3

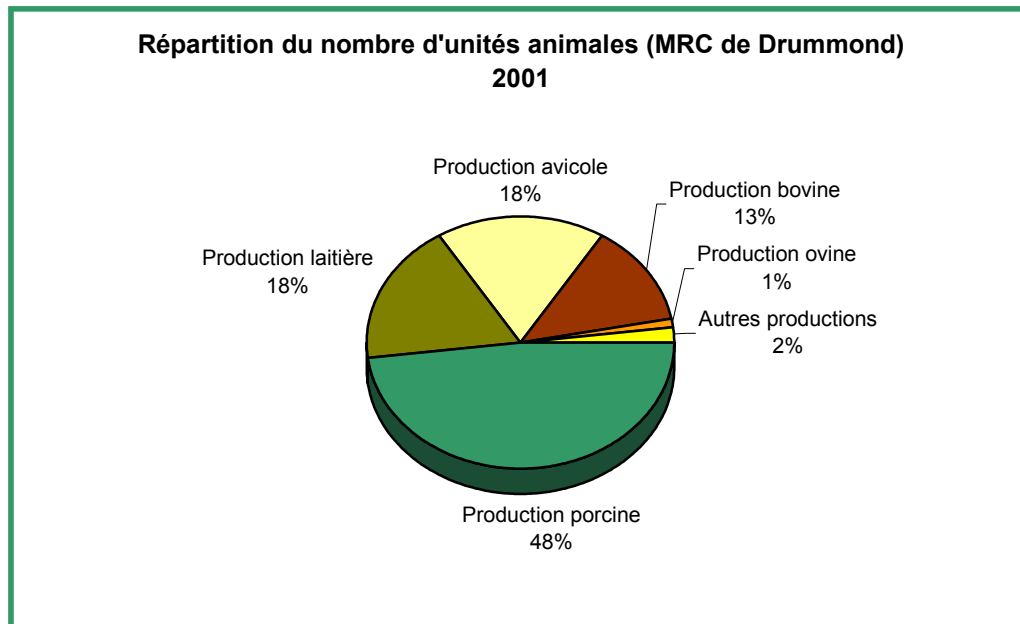


Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

Notons que pour la même période de référence, le nombre d'unités animales en production porcine a fait un bond de 50 %, passant de 30 000 à 45 000. Pendant ce temps, des baisses du nombre d'unités animales ont été observées dans les productions laitières et bovines, tandis qu'elles se sont maintenues dans l'aviculture.

Conséquemment, la production porcine compte aujourd'hui pour près de la moitié du nombre total d'unités animales dans la MRC de Drummond. (figure 4)

**FIGURE 4**



Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture 2001*

Ces chiffres illustrent la véritable explosion qu'a connue cette production dans la MRC. Une telle situation a, sans aucun doute, des impacts sur le profil environnemental régional.

## L'IMPACT SUR LA FORÊT

---

L'accroissement marqué du nombre d'unités animales dans la MRC combiné à l'introduction de nouvelles normes sur la gestion des lisiers ont engendré une demande accrue pour des surfaces d'épandage.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins, le déboisement est apparu comme une solution possible pour plusieurs producteurs agricoles. Incidemment, cette pression a eu des répercussions notables sur l'offre et la demande, provoquant une flambée de la valeur des terres.

Pour être en mesure de bien comprendre les effets du développement agricole sur la forêt régionale, il nous semble important de replacer la problématique dans un contexte écologique. La MRC de Drummond se situe dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul qui représente un peu plus du quart (27 %) de la forêt feuillue québécoise. Plus précisément, la MRC repose dans le sous-domaine de l'Est de l'érablière à tilleul. La vallée du Saint-Laurent est largement constituée de ce sous-domaine, formant une bande le long du fleuve, entre Montréal et Québec. Cet écosystème représente à peine 1 % du territoire forestier du Québec<sup>4</sup>, accentuant la nécessité d'assurer sa protection. Fortement sollicitées depuis la colonisation à des fins agricoles et d'urbanisation, les terres de ce territoire et, par conséquent, la flore et la faune elles-mêmes, ont été exposées à un stress et un morcellement soutenus. Les pressions sur cet écosystème ont été telles qu'à bien des endroits, après abandon des terres (déprise agricole), les communautés végétales ont peine à retrouver leur composition naturelle<sup>5</sup>.

Dans une perspective de développement durable, terme qui sous-tend la conservation des écosystèmes et des espèces, nous croyons que les enjeux liés au déboisement à des fins de production porcine – et agricoles en général – doivent être pondérés en fonction de la rareté et de la précarité de l'écosystème forestier naturel dont il est question.

### L'accélération du déboisement

Les données toutes récentes établies à partir des photos satellitaires disponibles pour la MRC de Drummond démontrent une nette accélération du déboisement au cours des deux dernières années. Durant cette période, la perte de couvert forestier est estimée à 790 hectares<sup>6</sup>. À titre comparatif, pendant les 10 années précédentes, soit de 1991 à 2000, la perte était de l'ordre de 615 hectares.

Le fait que la pression sur la forêt se soit intensifiée en parallèle à l'accroissement du nombre d'unités animales en production porcine nous apparaît pour le moins révélateur. Comme nous l'avons précédemment démontré, c'est au cours de cette même période de temps, soit de 1999 à 2002, que la très forte hausse d'unités animales porcines dans la MRC de Drummond a été enregistrée.

<sup>4</sup> Ministère des Ressources naturelles du Québec, 2002. *Rapport sur l'état des forêts québécoises : 1995-1999*

<sup>5</sup> Bouchard, A. et G. Domon 1997. *The transformations of the natural landscapes of the Haut-Saint-Laurent (Québec) and their implications on future resource management*

<sup>6</sup> MRC de Drummond, février 2003. *Tableau comparatif du déboisement entre 1991-2000 et 2000-2002*

## Réduire le déboisement et ses impacts

L'accélération du déboisement enregistrée au cours des dernières années dans la MRC de Drummond constitue un phénomène très préoccupant. La MRC a d'ailleurs senti l'urgence d'intervenir l'an dernier en élaborant un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur la protection du couvert forestier. Au terme de longues discussions avec les représentants du milieu agricole, le conseil de la MRC a finalement adopté ce règlement le 5 mars dernier. En dépit des assouplissements qui y ont été apportés pour arracher un consensus, nous estimons que ce RCI constitue un outil valable pour mieux protéger la forêt et freiner son morcellement.

À l'instar de la MRC de Drummond, toutes les MRC confrontées à un phénomène d'accélération significative du déboisement en raison de pressions exercées par la production agricole devraient envisager l'adoption d'un cadre réglementaire à cet égard. En corollaire, il y aurait lieu d'intensifier la planification du développement agricole et d'y intégrer une stratégie cohérente et adaptative de conservation du milieu forestier. Cela permettrait d'établir un pourcentage et une disposition spatiale du couvert forestier souhaitables par MRC et de tenir compte de l'établissement ou du maintien de bandes riveraines lors du déboisement.

Il est essentiel que l'élaboration de stratégies de conservation des milieux naturels et de gestion du développement agricole soit modulée en fonction de diverses caractéristiques du couvert forestier. À cet effet, les grands massifs forestiers sont déterminants pour l'intégrité des habitats floristiques et fauniques. Pour relier les massifs, à l'échelle d'un territoire donné (ex. : une municipalité), les îlots et les corridors forestiers jouent un rôle important, permettant d'assurer les déplacements des espèces fauniques évoluant sur de grands domaines vitaux, comme le cerf de Virginie.

En plus de ces paramètres, il est nécessaire d'établir une distinction entre différents types de peuplements forestiers, car tous n'ont pas la même valeur en termes de patrimoine naturel et d'intégrité écologique. Le caractère riche et diversifié d'une forêt naturelle nous apparaît nettement plus important à sauvegarder que des habitats pauvres et simplifiés telle une friche ou une plantation.

Par ailleurs, nous croyons que le déboisement à des fins d'épandage de lisier devrait être interdit si des surfaces « d'accueil » sont disponibles à proximité. Pour ce faire, des mécanismes de gestion pourraient être élaborés. Selon nous, toute politique visant à protéger la forêt devrait être conçue en tenant compte non seulement de la valeur économique de la ressource forestière, mais aussi de la valeur biologique de la forêt afin de maintenir une plus grande biodiversité dans la région.

Le couvert forestier de la MRC de Drummond est en majeure partie de propriété privée. Dans ce contexte, il serait opportun d'établir un mécanisme permettant d'encourager les producteurs qui accepteraient de protéger les boisés naturels.

L'adoption d'une vision intégrée de la gestion des ressources permettra de réduire les pressions exercées sur des écosystèmes déjà fortement sollicités, tout en assurant la pérennité des activités agricoles.

## L'IMPACT SUR LES COURS D'EAU

---

Le développement accéléré qu'a connu la production porcine au cours des dernières années a eu des impacts sur le déboisement dans la MRC de Drummond. De même, la progression soudaine de l'industrie porcine en région pourrait comporter des risques accrus de dégradation de la qualité des cours d'eau.

En fait, la qualité de l'eau d'une rivière est directement reliée aux activités pratiquées dans son bassin versant, que ce soit la présence d'une forte concentration de population, d'une industrialisation importante ou encore d'une activité agricole intense. À cet égard, l'exemple de la rivière Yamaska, dont une partie du bassin versant coule dans la MRC de Drummond, soulève un certain nombre d'inquiétudes bien légitimes quant aux effets potentiels des activités agricoles sur l'écosystème de nos cours d'eau.

### **Les carences des données disponibles**

Afin de bien documenter les effets de l'intensification récente de la production porcine à caractère industriel dans notre région, il est impératif de mettre à jour les données et les études sur la qualité physicochimique des cours d'eau du secteur, plus particulièrement de la rivière Saint-François.

À cet égard, le Bloc Vert a publié en décembre 2001 un rapport synthèse<sup>7</sup> qui met en relief les carences majeures au niveau des informations actualisées quant à l'état des ressources aquatiques de la rivière Saint-François dans la région de Drummondville.

Considérant que le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyses qui permet de mesurer la qualité de l'eau de la région, nous souhaitons que la mise à jour des données concernant notamment les substances azotées et le phosphore soit effectuée sur une base régulière, et ce, tant au niveau des eaux souterraines que des eaux de surface.

### **Zones tampons**

Outre la mise en place des moyens nécessaires pour mesurer les impacts de l'activité agricole – notamment de la production porcine – sur la qualité de l'eau, nous estimons que l'adoption de certaines pratiques permettrait d'en limiter les effets négatifs. Sur ce point, nous pensons, entre autres, au respect des distances séparant les cours d'eau des activités d'épandage d'engrais et de pesticides ainsi qu'au recours aux bandes riveraines afin de diminuer le ruissellement.

<sup>7</sup> Bloc Vert, décembre 2001, *État et potentiel des ressources aquatiques de la rivière Saint-François dans la région de Drummondville*

## **Gestion par bassin versant**

La Politique nationale de l'eau adoptée par le gouvernement du Québec consacre le principe de la gestion par bassin versant. Pour nous, il s'agit d'une approche qui mérite pleinement d'être soutenue. En réunissant l'ensemble des intervenants concernés, la gestion par bassin versant permettra le développement d'une approche intégrée; cela favorisera une meilleure connaissance du profil de nos cours d'eau et facilitera l'identification d'actions visant à protéger ou améliorer la qualité de l'eau.

Depuis quelques mois, le Bloc Vert apporte un support financier et logistique important pour la structuration du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGE-SAF). De même, nous venons de nous engager dans la mise en place d'un comité semblable dans le bassin versant de la rivière Nicolet.

L'utilisation judicieuse des lisiers, dans un contexte où la capacité de support des surfaces d'épandage est respectée, constitue une pratique souhaitable dans une perspective de développement durable.

### **Les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF)**

Nous pensons que l'idée de gérer les lisiers par le biais d'un plan agroenvironnemental de fertilisation représente un mode de gestion approprié, dans la mesure où il est bien appliqué. Outre le fait que cette méthode permet de valoriser la ressource qu'est le fumier, elle contribue également à réduire le recours aux engrais chimiques.

Par ailleurs, le rôle des clubs conseils en agroenvironnement dans l'élaboration de ces plans de fertilisation devrait être maintenu, voire encouragé. La région Centre-du-Québec compte présentement six clubs de ce genre qui regroupent 11 % des entreprises agricoles, dont 18 % sont des entreprises porcines.

Non seulement est-il nécessaire d'établir des normes précises, encore faut-il s'assurer de leur respect. Nous souhaitons donc que tout soit mis en œuvre afin de surveiller autant la préparation des PAEF que leur mise en application dans les champs. Un nombre d'inspecteurs suffisant devrait être assigné au contrôle de ces plans agroenvironnementaux.

### **L'écoconditionnalité et le respect des normes environnementales**

L'écoconditionnalité permettrait d'assujettir l'octroi de l'aide financière disponible par l'entremise de divers programmes de soutien à l'agriculture, au respect d'exigences environnementales précises ainsi qu'au recours à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Dans un tel contexte, l'écoconditionnalité s'ajouterait aux autres moyens de promouvoir le développement d'une agriculture durable. L'application de ce principe aurait pour effet d'encourager, en l'aidant financièrement, une entreprise qui respecterait les normes et de sanctionner celle qui ne les respecterait pas.

Ainsi, en plus de recourir aux différents moyens traditionnels de sensibilisation des producteurs, l'adoption du concept d'écoconditionnalité permettrait au gouvernement de compter sur un mécanisme efficace pouvant accélérer l'adoption du virage agroenvironnemental dans les fermes québécoises.

Nous souscrivons donc pleinement à cette approche et nous estimons que celle-ci doit être intégrée dans l'élaboration des mesures visant à soutenir ou à encadrer l'agriculture.

## **La taille des entreprises**

Considérant les impacts constatés et appréhendés de l'industrialisation de la production porcine, nous estimons qu'il faudrait privilégier un mode de production basé sur des entreprises familiales, dirigées par des producteurs indépendants.

Peut-être s'agit-il là, en ramenant l'agriculture à une dimension plus humaine, d'une façon socialement acceptable de concilier les impératifs économiques et environnementaux.

## RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

---

La production porcine représente une composante importante du tissu agricole et économique de la MRC de Drummond. Il importe néanmoins de s'assurer que cette industrie, sur notre territoire comme ailleurs, n'excède pas la capacité d'accueil du milieu et qu'elle soit soumise à des mécanismes rigoureux qui limiteront de façon notable ses impacts environnementaux. Dans cet esprit, nous croyons qu'il faut :

- réglementer de façon stricte le déboisement, afin de réduire sa cadence et de limiter ses impacts négatifs sur la biodiversité;
- assurer, par des mécanismes de gestion appropriés, une utilisation optimale des surfaces d'épandage disponibles;
- bien évaluer les impacts négatifs de l'industrialisation de la production porcine sur la qualité de l'eau et limiter ces impacts, le cas échéant;
- favoriser le maintien et le développement des mesures permettant une meilleure gestion des lisiers;
- consacrer l'écoconditionnalité comme principe essentiel à respecter de la part des producteurs agricoles pour pouvoir bénéficier de programmes d'aide gouvernementaux;
- promouvoir le retour à une agriculture à dimension plus « humaine ».

Le défi collectif que nous sommes invités à relever est de définir un cadre de production qui permettra d'en arriver à un point d' « équilibre relatif », en tenant compte des diverses facettes de la problématique, mais en affirmant de façon non équivoque la préséance du respect de l'environnement sur toute considération économique à courte vue qui porterait des préjudices sérieux, voire irrémédiables, à l'écosystème.

Nous sommes confiants que nous pourrons y arriver. Ultimement, c'est dans l'intérêt de tous.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- Ministère de l'Environnement du Québec, janvier 2003. *Portrait de la région Centre-du-Québec*
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, janvier 2003. *Portrait bioalimentaire de la région Centre-du-Québec*
- Bouchard, A. et G. Domon 1997. *The transformations of the natural landscapes of the Haut-Saint-Laurent (Québec) and their implications on future resource management*. Conservation Biology 37 : 99-107
- Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier, et F. Hone, 1999. *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*. Environnement Canada, Service canadien de la faune (région du Québec) et Fondation Les Oiseleurs du Québec inc.
- Ministère des Ressources naturelles du Québec, 2002. *Rapport sur l'état des forêts québécoises : 1995-1999*
- Le Bloc Vert, décembre 2001. *État et potentiel des ressources aquatiques de la rivière Saint-François dans la région de Drummondville*

Des cartes et tableaux comparatifs sur le déboisement réalisés par la MRC de Drummond ainsi qu'un recueil de diverses statistiques fournies pour chacune des MRC de la région Centre-du-Québec par le ministère de l'Environnement du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Affaires municipales du Québec et Statistique Canada ont également été consultés.